

CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU 23 avril 2003

PROJET DE DELIBERATION

Date de convocation : 17 avril 2003

Nombre de membres en exercice : 18

Présidence : Mr Martial PASSI

Présents : Mmes,  
Mrs.

Excusé : M.

MEDIATHEQUE DE GRIGNY : PROJET ET FINANCEMENT

Rapporteur :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre Ville, la Commune de Grigny a décidé la construction d'une médiathèque à vocation intercommunale et complémentaire de celle existante à Givors.

Compte tenu du transfert de la compétence culturelle à la Communauté de Communes Rhône Sud depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003, il convient que le Conseil Communautaire approuve cette opération.

Le programme de cette médiathèque, d'une surface d'environ 970 m<sup>2</sup> de SHON (dont 300 m<sup>2</sup> pris en charge par la ville de Grigny) sera plus particulièrement orienté vers le développement de l'audiovisuel et des nouvelles technologies et adressé en priorité au public des 0 à 16 ans.

Le montant HT de l'opération est estimé à **1 962 700 €** réparti de la façon suivante :

▪ Achat des locaux :	886 000 €	) <u>H.T.</u>
▪ Aménagement des locaux :	850 000 €	
▪ Matériel et mobilier :	135 000 €	
▪ Informatique, protection anti-vol :	91 700 €	

Après différents contacts avec les services de l'Etat, le rapporteur indique que les travaux d'aménagement, équipement mobilier et informatique, soit une dépense de **1 076 700 € HT** pourront bénéficier d'une subvention de l'Etat à hauteur de **40 %** du montant total dans la mesure où cet équipement public répond à un objectif intercommunal.

Compte tenu du coût global de l'opération, il serait souhaitable de rechercher des financements complémentaires auprès d'autres partenaires tels que le Conseil Général, la Région Rhône Alpes et les fonds structurelles européens.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- Approuve l'avant projet technique,
- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Président à solliciter les subventions au taux de 40% des services compétents de l'Etat,
- Autorise le Président à solliciter toutes les subventions complémentaires au taux le plus élevé possible et à signer les documents s'y rapportant.